

A la CPI, l'accusation dénonce la « barbarie » des troupes de M. Bemba

L'ancien vice-président et chef rebelle congolais est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Centrafrique

LA HAYE - correspondance

L'affaire Bemba est encore loin d'être tranchée. Et sans doute pas assez tôt pour celui dont les ambitions présidentielles en République démocratique du Congo (RDC) n'ont, à en croire ses partisans, pas été entamées par quatre années de procès devant la Cour pénale internationale (CPI). Présents en nombre à La Haye pour les plaidoiries finales, dernière ligne droite d'un procès riche en rebondissements, ils l'espèrent déjà en campagne pour la présidentielle de l'automne 2016.

A 52 ans, seules les lunettes rectangulaires qu'il porte désormais à l'audience laissent deviner l'âge de Jean-Pierre Bemba. Quant aux faits dont il répond, ils le ramènent douze ans en arrière. C'était fin 2002-début 2003. A l'époque et selon l'accusation, Jean-Pierre Bemba se serait rendu coupable de crimes contre l'humanité et crimes de guerre en Centrafrique. Le « Chairman », surnom donné par ses fidèles, envoie alors ses soldats du Mouvement de libération du Congo (MLC) soutenir, à sa demande, le président centrafricain Ange-Félix Patassé, en proie aux rebelles du colonel François Bozizé. Ce dernier s'emparera du pouvoir en mars 2003, mais, en-

tre-temps, les hommes de Bemba auraient tué, violé et pillé, selon le procureur.

Des preuves fragiles

Face aux trois juges, le procureur, Jean-Jacques Badibanga, un Congolais lui aussi, assure avoir apporté la preuve « *des souffrances endurées par la population centrafricaine* » et dénonce « *la barbarie des soldats* » de l'accusé. Ils étaient « *sous son contrôle effectif* », assure-t-il. *Il savait dès le premier jour que ses soldats commettaient des crimes horribles* ».

Faux, rétorque la défense, qui réfute « *l'idée que M. Bemba était assis dans son salon de Gbadolite [en RDC], surveillant des troupes actives dans un Etat étranger* ». L'avocate Kate Gibson démonte, pièce après pièce, la thèse du procureur. « *Après avoir passé la rivière qui forme la frontière entre le Congo-Kinshasa et la Centrafrique, le contingent MLC a été placé sous le commandement de l'armée centrafricaine* », assure-t-elle. Selon l'avocate australienne, les troupes dépendaient du seul commandement unifié établi à Bangui.

Son associé, Peter Haynes, regrette que le procureur ait « *ignoré toutes les autres parties au conflit* ». Il cite notamment les forces libyennes et les mercenaires de Paul Barril, l'ex-gendarme de l'Elysée. « *Ce n'est pas rendre*

justice aux victimes que de faire injustice à l'Histoire », lance-t-il, invitant les juges à faire preuve de « *courage* » et acquitter son client.

La quasi-totalité du procès s'est déroulée à huis clos, mais les preuves avancées par le procureur semblent à ce point fragiles que, tout au long de l'affaire, les juges ont évoqué leur intention de modifier sa thèse. Théoriquement, les juges devraient dire si Jean-Pierre Bemba « *savait* » que ses soldats commettaient des crimes sans les empêcher. Mais ils pourraient finalement décider que l'accusé « *avait des raisons de savoir* ». Une nuance ténue, mais capitale : elle atténuerait la responsabilité de l'accusé, mais permettrait au procureur d'empêcher l'affaire.

Quel que soit le verdict que les juges promettent de rendre « *dans une période de temps raisonnable* », il ne signera pas la fin des aventures judiciaires de Jean-Pierre Bemba. Durant le procès, le procureur Badibanga l'a aussi accusé d'avoir corrompu des témoins et falsifié quatorze documents.

Suspensions

Un dernier point que les juges ont d'ores et déjà rejeté. Restent les charges de tentative de subornation de témoins. Avec M. Bemba,

quatre hommes sont accusés dont son premier avocat, M^e Aimé Kilolo. Arrêté en novembre 2013, l'avocat belge vient de passer onze mois en détention avec son ex-client.

L'ONG Avocats sans frontières s'est ainsi inquiétée : « *L'arrestation des avocats a été mise en œuvre par le procureur, qui est aussi partie dans l'affaire principale contre leur client, Jean-Pierre Bemba (...), éliminant ainsi ses adversaires*. » Et en RDC, à l'approche du scrutin de 2016, les suspensions sur d'éventuelles manœuvres destinées à empêcher un candidat de taille de retourner au pays sont donc allées bon train.

En attendant de connaître son sort sur ces deux affaires, Jean-Pierre Bemba a retrouvé sa cellule, où il passerait le temps en composant sur un piano électronique. ■

STÉPHANIE MAUPAS

M. Bemba « savait dès le premier jour que ses soldats commettaient des crimes horribles », selon le procureur